



Produit defectueux dès sa premiere utilisation

Par **PICARDCSF**, le **05/07/2010** à **19:13**

Bonjour, j'ai acheté le 30/06 une débroussailleuse dans une grande surface spécialisée. Au bout d'une utilisation de deux heures des parties plastiques de l'appareil se sont mises à fondre, puis l'outil s'est mis à faire des rotations sur son axe moteur, ceci le rendait dangereux. J'ai aussitôt contacté le service après-vente de cette grande surface, ils m'ont demandé de rapporter le produit. Sur place, ils m'ont déclaré que le produit serait retourné au constructeur avec un délai minimum de trois semaines. J'ai demandé un produit de remplacement, ils m'ont opposé un refus. Que puis-je faire ? (assurance juridique possible)